

**Programme Grande Ecole  
Concours d'accès en 4<sup>ème</sup> année  
Session de Septembre 2015  
Epreuve de Spécialité CCA (Comptabilité – Contrôle – Audit)  
Durée : 3 heures**

---

**Partie I : Analyse financière (6 points)**

**I – Etudes de cas : Analyse financière (6 points)**

Lors d'une demande d'un crédit bancaire, la SA « ABC » vous donne son bilan au 31/12/2014 et d'autres informations :

**1. BILAN « ABC » au 31/12/2014**

ACTIF	NETS	PASSIF	NETS
<b>Actif immobilisé</b>	<b>1 610 000</b>	<b>Financements permanents</b>	
<b>Immobilisations en non valeurs</b>	<b>140 000</b>	<b>Capitaux propres</b>	<b>1 600 000</b>
Frais préliminaires	25 000	Capital social ou personnel	1 000 000
Primes de remboursement des obligations	115 000	Réserve légale	80 000
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 270 000</b>	Autres réserves	220 000
Terrains	400 000	Résultat net de l'exercice	300 000
Installations techniques mat et out	600 000	<b>Dettes de financement</b>	<b>715 000</b>
Mat de transport	250 000	Emprunt obligataire	515 000
<b>Immobilisations financières</b>	<b>200 000</b>	Autres dettes de financement	200 000
Ecart de conversion Actif	20 000	<b>Provision durables pour risques et charges</b>	<b>100 000</b>
<b>ACT</b>	<b>1 000 000</b>	<b>PCHT</b>	<b>400 000</b>
Stocks	500 000	Fournisseurs et comptes rattachés	320 000
Créances de l'actif circulant	450 000	Autres créanciers	80 000
Titres et valeurs de placement	50 000		
<b>TRESORERIE ACTIF</b>	<b>210 000</b>	<b>TRESORERIE PASSIF</b>	<b>5 000</b>
Banque, régies d'avance et accreditifs	200 000	Crédit de trésorerie	5 000
Caisse, TG et CP	10 000		
<b>TOTAL</b>	<b>2 820 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 820 000</b>

**2. AUTRES RENSEIGNEMENTS :**

- les terrains peuvent être vendus à 200% de leur valeur nette
- les ITMO ont une valeur réelle de 580 000 dhs
- le mat de trsp est réévalué à 300 000 dhs
- écart de conversion actif correspond à une augmentation de créances immob
- 50 000 dhs de créances financières sont à court terme

- 10 000 dhs de marchandises constituent un stock outil
- 20 000 dhs des créances clients sont à long terme
- Les TVP sont facilement cessibles
- Le résultat net de l'exercice sera distribué à hauteur de 60%
- 15% des dettes de financement sont payables dans 11 mois
- Les provisions durables sont sans objet.

### **Travail à faire :**

- 1) **Présenter le bilan financier**
- 2) **Calculer les paramètres de liquidité et de solvabilité**
- 3) **Commenter les résultats obtenus**

## **Partie II : Fiscalité et Droit (7 points)**

### **Cas n° 1 : Fiscalité (4 points)**

La SA « DELTA » dont l'exercice social coïncide avec l'année civile a réalisé au cours de l'année N un résultat avant impôt de : 217.200 Dhs

Le comptable éprouve quelques hésitations au niveau du traitement fiscal de certains éléments de charges et de produits qui sont soumis à votre appréciation :

- ✓ Arrhe retenu définitivement pour le désistement d'un acheteur : 85.000 dhs (le compromis de vente correspondant a été signé en cours de l'année N-1)
- ✓ Ecart de conversion – Passif : 70.500 dhs
- ✓ Location trimestrielle reçue 80.000 dhs. Ces loyers couvrent une période démarrant le 01/11/N
- ✓ Subvention d'exploitation de l'année N-1 reçue en N pour : 160.000 dhs
- ✓ Provisions pour créances douteuses : 2.5% du CAHT (975.000 Dhs)
- ✓ Amendes fiscales : 8.180 dhs pour minoration du chiffre d'affaires en matière de TVA et 3.830 Dhs pour dépôt tardif de déclaration de l'IS
- ✓ Rentrées sur créances soldées : 28.500 dhs
- ✓ Jetons de présences versés aux administrateurs : 86.000 dhs
- ✓ Dividendes versés aux associés : 138.000 dhs
- ✓ Marchandises reçues le 24/12/N mais non encore payées : 25.700 dhs
- ✓ Marchandises payées le 05/12/N mais non encore reçues : 12.800 dhs

#### **Informations complémentaires :**

- Le capital social : 800.000 dhs (libéré à hauteur des  $\frac{3}{4}$ )
- Date de création de l'entreprise : 02/01/N-4
- La société a supporté au cours de l'exercice N-1 un déficit fiscal de 175.000 dhs et a payé une CM de 28.000 Dhs

**Travail à Faire : Calculer l'IS de l'année N et précisez les obligations en matière de recouvrement à partir de l'exercice N+1.**

### **Cas n° 2 : Droit (3 pts)**

#### **Question 1 :**

Une personne tire l'essentiel de ses ressources de la vente de livres qu'elle fait de porte à porte de manière officieuse sans être immatriculé au registre du commerce. Elle a loué un local pour entreposer ses ouvrages.

**Peut – elle exiger du bailleur le renouvellement du bail ?**

**Question 2 :**

Monsieur L, le notaire, recevait des sommes d'argent de ses clients. Il utilisait ces fonds en les prêtant, en son propre nom, moyennant un intérêt à des emprunteurs immobiliers. Il se livrait ainsi à des spéculations immobilières.

- 1. Définir le statut du notaire en général ;**
- 2. Qualifier juridiquement les différents actes exercés par Monsieur L ;**
- 3. Encourt –il des sanctions ? Si oui, lesquelles ?**

**Partie III : (6 points) QCM - Répondez en cochant la ou les réponses justes.**

**Q1 - Répondez par Vrai ou Faux aux affirmations suivantes :**

Affirmations	Vrai	Faux
La fiche de suivi de la trésorerie est transmise par la banque à l'entreprise pour lui permettre de vérifier ses opérations		
Le budget de trésorerie est un outil de diagnostic financier		
L'erreur de contre phase signifie un non équilibrage		
Les dépenses d'investissement figurent dans le budget de trésorerie		

**Q2 - Pour un BFR positif :**

- a) la trésorerie nette de l'entreprise est négative si le BFR est inférieur au FDR
- b) la trésorerie nette de l'entreprise est positive si le BFR est supérieur au FDR
- c) la trésorerie nette de l'entreprise est négative si le BFR est supérieur au FDR

**Q3-**

**Si une entreprise a un BFR de 120 en 2013 et que ses dettes fournisseurs augmentent de 50 au cours de l'année 2014 (« toute chose étant égale par ailleurs ») :**

- a) ses besoins de financement liés à son exploitation sont inchangés
- b) ses besoins de financement liés à son exploitation sont augmentés de 50
- c) ses besoins de financement liés à son exploitation sont réduits de 50

**Q4- Un effet de levier positif intervient:**

- a. Quand la rentabilité économique de l'entreprise est supérieure à la rémunération des actionnaires
- b. Quand la rentabilité économique de l'entreprise est supérieure au coût de la dette
- c. Quand la rentabilité économique de l'entreprise est inférieure au coût de la dette

**Q5- Analyser les opérations suivantes pour**

- Déterminer la nature de la provision en cochant la case correspondante dans le tableau (provisions pour dépréciation, ou provisions pour risques et charges).
- Déterminer le montant des provisions ou des reprises.

- 1) A la suite d'un litige avec un tiers, et après consultation de son avocat, l'entreprise estime à 14.000 DH le montant des dommages et intérêts à verser si elle perd le procès.
- 2) Après un contrôle fiscal, l'entreprise estime à 5.200 DH le montant des pénalités à payer.
- 3) Un terrain figurant au bilan de l'entreprise à 255.000 DH est enclavé suite à l'extension d'un hôpital. Sa valeur actuelle est estimée à 190.000 DH.
- 4) Le client Achraf qui doit une facture de 36.000 TTC passe par des difficultés financières. On espère récupérer 40% de la créance.
- 5) 500 titres de participation achetés en janvier 2013 à 720 DH l'un, sont cotés fin décembre à 650 DH.
- 6) Une provision pour perte de change de 17.000 constituée fin N-1 est estimée devoir être ramenée à 9.500.

Opérations	Provisions pour dépréciation des Eléments	Provision pour risque et charge	Montant de la provision à constituer	Montant de la reprise sur provision à réaliser

	<b>d'actifs</b>			
1				
2				
3				
4				
5				
6				

**Q6- Cochez pour chaque situation la bonne imputation à effectuer en fin d'exercice tout en indiquant le montant à régulariser :**

<b>Eléments</b>	<b>Charges constatées D'avance</b>	<b>Charges à payer</b>	<b>Produits constatés D'avance</b>	<b>Produits à recevoir</b>
Expédition de biens produits au client Sud industries, montant brut 14000 dhs, la facture relative à cette livraison n'a pas encore été établie.				
Au 31/12/2014, il reste en stocks des Fournitures de bureau pour un montant de 800 Dhs				
Les redevances annuelles concernant 2014 pour les brevets exploités par la société à payer en février 2015 sont de 912.000 dhs hors taxes.				
L'entreprise a consenti le 31/06/2014 un prêt de 260.000 Dhs à un salarié au taux de 10% l'an remboursable par annuités constantes sur une durée de 10 ans la première venant à échéance le 01/07/2015.				